

Le département prépare sa lutte antivectorielle

Véritables fléaux estivaux, les moustiques sont une préoccupation majeure pour la commune, qui a réuni récemment les services du département pour une réunion préparatoire visant à programmer la campagne de lutte 2013. Autour de la table, le 1^{er} adjoint Angelin Biancarelli et le conseiller municipal François Colonna-Cesari accueillent la présidente de la commission environnement, Nathalie Ruggieri accompagnée de M^{me} Panunzi, chef de cabinet au département, ainsi que des responsables du service « lutte anti-vectorielle et démoustication », Jean Alfonsi (directeur) et Jean-Luc Maestracchi (chef de secteur). Objectif : recenser l'ensemble des points noirs sur le territoire de la commune et déterminer les actions prioritaires.

Traitement des canaux

Il a ainsi été décidé d'engager un entretien du réseau de canaux de la ville, afin de permettre aux eaux de s'écouler pour éviter leur stagnation et limiter le poids des interventions de démoustication. « La remise en état de tous les ouvrages existants est un travail permanent », a constaté Angelin Biancarelli.

« En 2012, les agents du dé-



Les traitements vident principalement les larves et sont pratiqués manuellement sur les petites surfaces et par épandage sur les zones marécageuses. (Photo N.A)

partement ont effectué plus de 3 500 contrôles et près de 2 000 traitements manuels ou par épandage sur la commune de Porto-Vecchio », a rappelé Nathalie Ruggieri. L'incursion du moustique vecteur du Chikungunya dans tout le canton a nécessité une nouvelle approche, notamment basée sur la sensibilisation du public. Une surveillance accrue de l'implantation de ce moustique est réalisée grâce au réseau sentinelle. « La majorité des pièges ponctuels dans le canton de Porto-Vecchio sont désormais positifs », indique le service de

lutte antivectorielle. Le danger vient des femelles, qui seules transmettent les maladies. Face à ce constat, deux systèmes de lutte ont été mis en place, antivectorielle et antinuisance (en milieu naturel et urbain), essentiellement via un traitement larvaire, effectué par hélicoptère, en amphibie ou manuellement.

Sensibilisation du public

L'information du public est également primordiale pour agir et prévenir les infestations de larves dans les

points d'eaux stagnantes (réceptifs, pneus, bassins d'ornement...). Il est ainsi conseillé de vider et nettoyer régulièrement ces contenants. À noter que le conseil général peut intervenir chez les particuliers à la demande, en cas d'invasion massive de moustiques.

À travers ces moyens mis en œuvre par le département, celui-ci assure être en mesure de prévenir et le cas échéant, de combattre une épidémie... En espérant ne jamais en arriver là !

NADIA AMAR
namar@nicematin.fr

Haro sur les moustiques!

Depuis le 2 avril 2007 le conseil général 2A exerce la compétence en matière de lutte contre les moustiques, via son service « lutte antivectorielle et démoustication ». En Corse-du-Sud deux espèces de moustiques ont été recensées : l'anophèle maculipennis, vecteur du paludisme, et l'aedes albopictus, vecteur du Chikun-

gunya et de la dengue. Les campagnes sont menées dans le cadre d'une connaissance du milieu et des espèces et dans le respect d'une démarche écologique. En 2012, le service dédié a ainsi effectué plus de 20 000 interventions sur 14 000 points à risque en milieu naturel et urbain (ou périurbain).